

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE LUNDI 8 JUIN 2026 À 19 HEURES 30

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 8 juin 2026 à 19 heures 30 au lieu habituel des séances et présidée par le maire Pierre Reid.

- Présences :**
- Siège no 1 : Mélanie Cyr
 - Siège no 2 : Sylvain Hébert
 - Siège no 3 : Claudia Gilbert
 - Siège no 4 : Rock Lamontagne
 - Siège no 5 : Cédéric Ménard
 - Siège no 6 : Michaël Nadeau

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Annik Desrosiers, est aussi présente.

Il y a 5 citoyens dans l’assistance.

ORDRE DU JOUR

- 1- OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
- 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 mai 2026
- 4- CORRESPONDANCE
- 5- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
 - 6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation
 - 6.2 Contrat de travail - adjointe de réception par intérim
 - 6.3 Confirmation de la réalisation des travaux pour le programme PAVL-ERL (2025)
- 7- AFFAIRES LÉGISLATIVES
 - 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-06 – Gestion contractuelle
 - 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-07 – Règles de contrôle
 - 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-08 – Nuisances incendie
- 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Dépôt du rapport mensuel de la Régie intermunicipale d’incendie de la région d’East Angus
- 9- AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1 Dépôt du rapport Urbatek avril 2026
 - 9.2 Adoption du pré-inventaire des immeubles patrimoniaux
 - 9.3 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
- 10- TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1 Rapport du contremaître des travaux publics par intérim
- 11- LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l’Estrie 2026-2027
- 12- DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVI DE DOSSIERS
 - 12.1 Tour de table
- 13- VARIA
- 14- SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15- FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

Le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2026-084 *résolution no 2026-084*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte à 19:31 avec le constat de quorum et de la régularité de la convocation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

2.0 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

2026-085 *résolution no 2026-085*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

3.0 **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **Séance régulière du 11 mai 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil affirment avoir fait la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2026-086 *résolution no 2026-086*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2026 soit adopté tel que rédigé par la greffière-trésorière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

4.0 **CORRESPONDANCES**

Une liste de la correspondance reçue pendant la période de mai 2026 est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par « C ».

5.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
Denis Veilleux	1. Appel de candidature journalier : Est-ce qu'il est nécessaire avoir un 3^e employé? Réponse : M. Lamontagne : Oui, les municipalités doivent répondre à des normes de sécurité beaucoup plus strictes qui requiert la présence d'au moins 2 personnes sur lors de travaux. Le contremaître a un rôle à jouer en planification et supervision.
Stéphane Nadeau	1. Abat poussière pour M. Nadeau à facturer est-ce possible? Réponse : Directrice générale : Oui, aucun problème si la quantité disponible lors de l'épandage nous le permettra.
Michel Scottch	1. Pour ma demande de connexion au réseau d'eau potable d'East Angus est-il possible d'intervenir auprès d'eux? M. Reid : Désolé mais la réponse est non. Vous devez d'abord vérifier s'il est possible de prélever l'eau par puits. Nous avons dû intervenir l'an passé dans un cas très spécifique, un cas d'exception. Pour l'instant, la directive est claire, nous attendons les résultats de l'étude intermunicipale avant de rouvrir les débats sur l'eau potable.

6.0 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

La directrice générale et greffière-trésorière fait un résumé de la situation de l'administration municipale.

6.1 Comptes payés, à payer et rapport de délégation

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des comptes à payer au 31 mai 2026, des paiements émis en mai 2026, ainsi que le rapport de délégation au 31 mai 2026, soit le rapport des dépenses effectuées en vertu *Règlement 2026-05 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses.*

2026-087 *résolution no 2026-087*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Céderrick Ménard

D'APPROUVER la liste des comptes à payer au 31 mai 2026 au montant de 46 662.76 \$, telle que présentée :

Liste des comptes à payer au 31 mai 2026		
No de fournisseur	Nom du fournisseur	Solde
16	Transport et exc. Stéphane Nadeau	1 289,68 \$
21	M.R.C. du Haut St-François	503,94 \$
26	Centre de location Idéale enr.	93,13 \$
40	Hydro-Québec	1 316,99 \$
53	PAA pièces d'auto Angus	136,94 \$
77	Sel Warwick (Québec) inc.	2 094,84 \$
99	Centre de rénovation G. Doyon BMR	934,66 \$
146	Camion Globocam Estrie	88,22 \$
158	Transport-Excavation Jocelyn Ménard	8 628,57 \$
159	ADMQ	1 133,14\$
395	Garage René Laflotte	279,00 \$
475	Service mobile Yanick Bernier	1 205,29 \$

477	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	3 922,92 \$
555	Valoris	4 918,96 \$
614	VISA Desjardins	2 104,39 \$
774	Bell Mobilité	112,21 \$
953	Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	3 377,97 \$
970	Les Services EXP inc.	712,29 \$
1029	Urbatek	9 405,94 \$
1189	Énergie Sonic inc.	248,79 \$
1196	Buropro Citation	177,88 \$
1208	Cogeco Connexion inc.	87,32 \$
1213	Radar Alarme inc.	381,67 \$
1218	Entretien MK Pro	338,03 \$
1252	Groupe MB Estrie inc.	1 379,71 \$
1285	Chambre de commerce H-St-F	1 290,28 \$
1288	Danya Boire	100,00 \$
1289	Jérémy Boutin	100,00 \$
1290	Alyson Dubé	100,00 \$
1291	Yohan Fillion	100,00 \$
1292	William Robidas-Therrien	100,00 \$
Total des comptes à payer :		46 662,76 \$

D'APPROUVER la liste des paiement émis entre le 1^{er} et le 31 mai 2026 au montant de 77 966,13 \$, telle que présentée :

Liste des paiements émis entre le 1 ^{er} et le 31 mai 2026		
No de fournisseur	Nom du fournisseur	Solde
16	Transport et exc. Stéphane Nadeau	4 805,15 \$
40	Hydro-Québec	144,81 \$
53	PAA pièces d'auto Angus	574,50 \$
68	Raymond Chabot Grant Thorton senc	1 810,86 \$
97	Service Extincteurs Sherbrooke	256,74 \$
99	Centre de rénovation G. Doyon BMR	785,73 \$
112	Receveur général du Canada	3 230,91 \$
158	Transport-Excavation Jocelyn Ménard	3 546,43 \$
217	Tech-Nic Réseau Conseil enr.	639,86 \$
263	Régie intermunicipale des incendies	35 021,65 \$
317	Revenu Québec	8 229,91 \$
395	Garage René Laflotte	460,09 \$
475	Service mobile Yanick Bernier	920,68 \$
555	Valoris	4 471,75 \$
614	VISA Desjardins	1 106,03 \$
659	Garage Bissonnette	974,58 \$
662	Poulin Jet Sable inc.	2 069,55 \$
773	Impression Moreau inc.	172,46 \$
948	Reid Pierre (remb. Frais Lac-à l'épaule)	189,33 \$
953	Therrien Couture Joli-Coeur sencrl	155,22 \$
1053	ADN Communications	109,79 \$
1048	SPA de l'Estrie	435,55 \$
1150	Solution TIM	28,00 \$
1189	Énergie Sonic inc.	3 181,58 \$
1196	Buropro Citation	736,19 \$
1215	Gestion Écono Plus inc.	137,74 \$
1218	Entretien MK Pro	1624,60 \$
1228	Fonds FTQ	1 109,34 \$
1240	Anne Turcotte (Stat gestion municipale)	241,46 \$
1265	Ricard Kiven (remb. au crédit client)	186,79 \$
1283	Terapro Construction	87,46 \$
1287	R.D.L. MARTIN INC.	521,39 \$
Total des paiement émis :		77 966,13 \$

D'APPROUVER le rapport de délégation de mai 2026 déposé par la directrice générale au montant de 2 104,39\$;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

6.2 **Embauche d'une adjointe de réception par intérim**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe à la réception est vacant depuis le 19 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE madame Colette Noel faisait partie des candidates retenues lors du processus d'embauche à ce poste datant de moins de six (6) mois;

CONSIDÉRANT QUE madame Colette Noel était disponible à débiter ses fonctions le lundi 1^{er} juin 2026;

2026-088

résolution no 2026-088

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne

D'APPROUVER l'embauche de madame Colette Noel au poste d'adjointe à la réception par intérim, rétroactivement au 1^{er} juin 2026;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de travail de madame Colette Noel, tel que présenté.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

6.3 **Confirmation de la réalisation des travaux pour le programme PAVL-ERL (2025)**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (125 532 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité du canton de Westbury visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

2026-089

résolution no 2026-089

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

D'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité au montant de CENT VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS (125 532 \$), conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau local*.

ADOPTÉE

7.0 **AFFAIRES LÉGISLATIVES**

7.1 **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2026-06
Portant sur la gestion contractuelle**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Sylvain Hébert, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 2026-06 portant sur la gestion contractuelle* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 2026-06 portant sur la gestion contractuelle* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

7.2 **Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement numéro 2026-07
Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déléguant le pouvoir
d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général**

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Michaël Nadeau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2026-07, décrétant les règles de

contrôle et de suivi budgétaires, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général, sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2026-07, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, déléguant le pouvoir d'autorisation de dépenses et élargissant les pouvoirs du directeur général est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

7.3 **Avis de motion et dépôt de règlement – Règlement numéro 2026-08**

Portant sur les nuisances incendie

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Mélanie Cyr, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le Règlement numéro 2026-08, portant sur les nuisances incendies et abrogeant le règlement 2017-02.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de Règlement numéro 2026-08, portant sur les nuisances incendies. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

8.0 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8.1 **Dépôt du rapport mensuel - Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus**

9.0 **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

9.1 **Dépôt des heures facturables par Urbatek d'avril 2026**

9.2 **Adoption du Pré-inventaire des immeubles patrimoniaux**

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1^{er} avril 2021, la MRC est tenue d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui présentent une valeur patrimoniale ;

CONSIDÉRANT QU'une des étapes de la réalisation de l'inventaire consiste à adopter, au plus tard le 1^{er} avril 2026, la liste des biens immobiliers d'intérêt patrimonial recensés sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette liste s'appelle le «Pré-inventaire»;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles qui y sont inscrits feront l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer leur valeur patrimoniale en vue de leur intégration ou non à l'inventaire final;

CONSIDÉRANT QUE le 18 mars 2026, la MRC du Haut-St-François a adopté le pré-inventaire des immeubles patrimoniaux par la résolution 2026-03-050 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Westbury doit à son tour adopter la liste dite « Pré-inventaire des immeubles patrimoniaux » pour les biens immobiliers d'intérêt patrimonial recensé sur son territoire;

2026-090

résolution no 2026-090

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sylvain Hébert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr

D'APPROUVER le Pré-inventaire des immeubles patrimoniaux tel que déposé.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

9.3 **Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales**

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT QUE par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT QUE les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

2026-091

résolution no 2026-091

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédéric Ménard
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus;

plus précisément :

- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);
- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

10.0 **TRAVAUX PUBLICS**

10.1 **Dépôt du rapport du contremaître de la voirie mai 2026**
Rock Lamontagne, fait la lecture du rapport.

11.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

11.1 Adhésion au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2026-2027

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux municipalités de l'Estrie;

2026-092

résolution no 2026-092

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michaël Nadeau
APPUYÉ par le conseiller Sylvain Hébert

QUE la municipalité du canton de Westbury renouvelle son adhésion au Conseil sport loisir de l'Estrie;

DE payer la somme de 125 \$ pour défrayer le coût de son adhésion pour la prochaine année;

DE nommer madame Claudia Gilbert, conseillère, comme représentante de la Municipalité aux activités du Conseil sport loisir de l'Estrie;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

ADOPTÉE

12.0 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

12.1 **Tour de table**

Nom de l'élue(e)	Sujets
Pierre Reid Maire	- Westbury : Tout a été dit lors de la séance. - MRC : Idem , rencontres à venir
Mélanie Cyr Conseillère siège #1	- Régie incendie : Suivi du rapport mensuel mai 2026. Suivi budgétaire ok à 4.5% des prévisionnels. Rencontre demain à la caserne. - Sécurité civile : Aucun - Régie des Hameaux : La prochaine rencontre le 16 juin prochain.
Sylvain Hébert Conseiller siège #2	- Finances : Comparatifs reçus au 31 mars 2026 et 31 mai 2026. - Voirie : Voir Rock Lamontagne. - Environnement : 2 rencontres, l'une pour la modernisation de la collecte sélective avec la ÉEQ(enjeu de collecte de données municipales et réduction de contamination) et l'autre avec l'Écocentre - RH : Aucun
Claudia Gilbert Conseillère siège #3	- Loisirs MRC : Rencontre fin mai - RH : Embauche d'une adjointe de réception par intérim
Rock Lamontagne Conseiller siège #4	- Voirie : Rapport du contremaitre(lecture) 15 mai il y a eu un comité de voirie avec le contremaitre. Discussion des stratégies, méthodes, sécurité et vision des besoins. - CCU : Aucun
Céderrick Ménard Conseiller siège #5	- Voirie : Idem Rock - Finances :Idem Sylvain
Michaël Nadeau Conseiller siège #6	- Régie incendie Rencontre à 19h à Ascot Corner assemblée publique - Sécurité civile Aucun - CCU Aucun
Annik Desrosiers DG et G-T	- Suivi de divers dossiers administratifs - Vérification comptable en juin

13.0 VARIA

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Nom du/de la citoyen/ne	Sujet
	1. Est-ce que les projets de règlements seront disponibles pour consultation
Denis Veilleux	Réponse : Oui, pour consultation au bureau sur demande et tous les règlements sont publiés sur le site Internet de la Municipalité une fois adopté.
	1. Besoin d'informations complémentaires sur le point 9.2 concernant les immeubles patrimoniaux?
Mme Lepitre	Réponse : M. Reid, maire, répond à la citoyenne en lui expliquant que c'est un pré-inventaire d'environ 100 immeubles patrimoniaux datant de 1940 et plus. Un article paru récemment dans le Journal HSF traite notamment du sujet. Très intéressant.
	1. Commentaire sur l'application des normes patrimoniales, à l'effet que c'est plus compliqué lors de démolition.
Stéphane Nadeau	Réponse directrice générale: Il y a un processus d'autorisation à suivre mais la démarche ne vise pas à alourdir le processus mais à respecter la volonté du milieu.

15. FERMETURE

CONSIDÉRANT QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, ont été traités ;

2026-093 *résolution no 2026-093*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Rock Lamontagne

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit fermée.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 21 : 35

Je, la soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Pierre Reid
MAIRE de Westbury

Annik Desrosiers
Directrice générale et greffière-trésorière